

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2020

Le dix-huit février deux mil vingt à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel GENTIT, Maire.

Appel des Maire, Adjointes et Conseillers Municipaux.

Etaient présents :

Mme FREI, Mr BELLE, Mme ALLARD, Mr FEUGIER, Mme DABADIE, adjoints,
Mrs LEDUC, LIROT, CAVAGNE, MANOUVRIER, METZLAFF Mmes ROLLAND, BELLE, Mrs
RETUREAU, FUSTIER, Mmes GAILLIARD, FOMBARON

Etaient absents : Mme BIT Marie-Line, Mme TROUILLET Isabelle

Pouvoir (1) : Mme TROUILLET Isabelle → Mme FREI Marie Hélène

Secrétaire de séance : Mme ALLARD Nelly

Date de la Convocation : 10 Février 2020

Monsieur le Maire remercie Mr VALENTIN, trésorier pour sa présence.

I/ Approbation du Compte Administratif 2019 :

Section Fonctionnement :

Dépenses : 1 029 822.52 € / Recettes : 1 308 473.95 €

Soit un excédent cumulé de 1 261 854.72 € (excédent 2019 : 278 651.43 € + excédent reporté 2018 : 983 203.29 €)

Section Investissement :

Dépenses : 2 187 345,46 € Recettes : 501 255,51 €

Soit un déficit cumulé de - 842 860.21 € (déficit 2019 : 1 686 089.95 € - excédent reporté 843 229.74 €)

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'approbation du compte administratif 2019 Commune, la réglementation en vigueur interdisant le Maire de voter les comptes administratifs.

II/ Approbation du compte de gestion 2019

Après que la présentation par Monsieur le Trésorier des comptes de gestion , le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019, celui-ci n'appelant ni observation ni réserve de sa part

III/ Vote de l'affectation du résultat 2019

Recette Fonctionnement	compte 002	818 824.51 €
Recette Investissement	compte 1068	443 030.21 €
Déficit Investissement	compte 001	842 860.21 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'affectation des résultats 2019

IV) Convention de maîtrise d'ouvrage confiée et d'entretien relative à l'aménagement du carrefour RD n°32 / Voie Communale Rue des Lavandes et à la création d'une voie douce du PR 0+387 au PR 0+700 sur la commune de Saint-Sauveur

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de maîtrise d'ouvrage confiée et d'entretien relative à l'aménagement du carrefour RD n°32 / Voie Communale Rue des Lavandes et à la création d'une voie douce du PR 0+387 au PR 0+700 sur la commune de Saint-Sauveur. Celle-ci a pour objet de préciser les obligations particulières de la Commune et du Département, dans le cadre des travaux d'aménagement de carrefour, en ce qui concerne :

- La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux ;
- Leurs modalités d'exécution ;
- Leur financement ;
- Les modalités d'entretien ultérieur des aménagements ;
- Le classement de la section de la RD n°32 du PR 0+387 au PR 0+700 en agglomération à l'issue des travaux ;
- Les responsabilités de chaque co-contractant ;
- La durée de la convention.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte et approuve à l'unanimité les termes de la convention.

V) Demande de financement au TE38 (Territoire d'Energie Isère) pour travaux d'éclairage public

Monsieur le Maire informe l'assemblée que TE38 (Territoire d'Energie Isère) finance les travaux d'éclairage public au titre du retour de redevance R2. Il est proposé au Conseil Municipal que la commune sollicite l'aide financière du TE38 (Territoire d'Energie Isère) pour les travaux sur le réseau d'éclairage public de la RD32 prévus en 2020. Le Maire présente le dossier technique et l'estimatif des travaux qui s'élève à 46 215.50 € HT. De plus, l'aide financière est conditionnée à la cession des certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par ces travaux au TE38 (Territoire d'Energie Isère). Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de répartition des CEE avec TE38 (Territoire d'Energie Isère) et de porter une attention particulière à la performance des équipements installés.

Voté à l'unanimité

VI) Approbation de la convention d'opération de revitalisation du centre bourg et de développement du territoire (valant OPAH-RU) d'une durée de 6 ans

Le Maire rappelle que suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancé en 2014 dans le cadre de l'opération de revitalisation du centre bourg et de développement du territoire, la Communauté de Communes et la ville de Saint Marcellin ont été retenus parmi la cinquantaine de dossiers sélectionnés sur les 300 déposés.

Après la signature de la convention de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) entre l'Etat, la SMVIC, la commune de Saint Marcellin et l'ANAH et dans le cadre de l'étude de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat –Renouvellement Urbain (OPAH-RU), il est demandé à l'assemblée d'approuver le lancement de cette opération sur la rue de la République et plus particulièrement au n° 1-3 de cette rue.

La durée de cette opération est sur 6 ans. La participation communale est de 7 292€ / an

Vote : 16 pour / 2 abstentions

Informations diverses

Projet de territoire :

Le Maire informe que suite à la récente conférence des maires et des conseillers communautaires, une enveloppe de 250 000€ a été retenue pour les thématiques du projet de territoire et sera proposée lors du prochain conseil communautaire.

En cas de validation, la participation de la commune se monterait à 9 138€. Le montant de l'allocation compensatrice versée par la SMVIC à la commune passerait alors de 448 000€ à 439 262€.

Points sur l'évolution des dossiers de la zone économique :

Concernant la signalétique de la zone d'activités, Marie Hélène Frei rappelle que la commission avait travaillé durant deux ans sur cette thématique et avait arrêté le choix des panneaux et le financement. Les zones commerciales et artisanales ayant été transférées à la Communauté de Communes, c'est la commission « développement économique » de l'intercommunalité qui a repris le projet de la signalétique pour l'ensemble des ZAE. Une réunion en vue de l'implantation de la signalétique est prévue le jeudi 12 mars prochain à 14h avec Monsieur Guilly de la SMVIC et Monsieur LAGAY, cabinet mandaté par la SMVIC. Aussi, Madame Frei invite les deux listes aux prochaines municipales à nommer une personne pour participer à cette réunion.

Concernant l'acquisition de la propriété Green Cass entre Bricomarché et MDA, Madame Frei informe que suite aux différentes démarches engagées conjointement depuis maintenant trois années par le service « Développement Economique » et la Commune, cette acquisition vient enfin d'aboutir avec le soutien de l'EPFL du Dauphiné. Désormais il convient d'aménager ces terrains afin d'accueillir de nouvelles entreprises. Pour information, lors du conseil communautaire du 16 janvier, a été voté une enveloppe de 400 000€ HT pour les travaux d'aménagement.

Concernant le devenir du magasin Aldi, des discussions sont engagées avec le propriétaire en vue de l'acquisition de ce bâtiment et des abords.

Madame Frei informe que la SMVIC vient d'être reconnue « territoire d'industrie » conjointement avec Bièvre Isère Communauté, déjà labellisée. Cette candidature co-portée avec l'AISG (Association des Industriels du Sud Grésivaudan) repose sur un plan d'actions structuré autour de 5 axes : « développer et attirer », « innover », « recruter », « attirer » et « simplifier ».

Madame Frei tient à rappeler que le travail (même si celui ci ne se voit pas) a été long et parfois compliqué. Il est à noter que des avancées significatives ont abouti ou sont sur le point de se conclure.

Remerciements

Le maire remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour leur investissement et leur disponibilité dont ils ont fait preuve tout au long des six années de mandature.

La séance est levée à 21h05.

La secrétaire de séance,
Nelly ALLARD,



Le Maire,
Michel GENTIT,



